

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

ANNÉE 2023 - 2024



DES ENFANTS NÉS EN 2020

**Auxon-lès-Vesoul
Bougnon**

1 Inscription de votre enfant

Le(s) certificats(s) d'inscription scolaire seront à retirer auprès de la Mairie de votre commune de résidence.

A APPORTER

- ▶ Livret de famille
- ▶ Carnet de santé
- ▶ Justificatif de domicile de moins de 3 mois

2 Les admissions à l'école de Bougnon auront lieu les :

Mardi 28 février de 11h30 à 13h et de 16h30 à 17h15
Mardi 7 mars de 11h30 à 13h et de 16h30 à 18H
École de Bougnon - rue de l'École
ou sur rendez-vous au 03 84 91 60 21

A APPORTER

- ▶ Certificat d'inscription (délivré par la Mairie)
- ▶ Livret de famille (Photocopie)
- ▶ Carnet de santé (Photocopies des pages vaccinations)
- ▶ Certificat de radiation (en cas de changement d'école)

